

Pièce jointe n°20
Présentation du projet

SOMMAIRE

1	FICHE D'IDENTITE	3
2	NATURE DES ACTIVITES	4
2.1	Description générale	4
2.2	Equipements et moyens de production	5
3	NATURE DES BATIMENTS	6
3.1	Organisation générale	6
3.2	Dispositions constructives	6
4	UTILITES	7
4.1	Alimentation électrique.....	7
4.2	Production d'électricité photovoltaïque	7
4.3	Production d'air comprimé	7
4.4	Production de froid	7
4.5	Atelier de poste de charge d'accumulateurs	7
4.6	Installations de combustion.....	7
4.7	Stockage de gaz.....	8
4.8	Produits dangereux.....	8
4.9	Produits combustibles	8
5	EAU.....	9
5.1	Consommation d'eau	9
5.2	Rejets d'eaux vannes.....	9
5.3	Rejets d'eaux pluviales (voir PJ 21)	9
6	DECHETS	9
7	TRAFIC ROUTIER	10
8	BRUIT	10
9	CLASSEMENT DU PROJET VIS-A-VIS DES ICPE	11
10	CLASSEMENT DU PROJET VIS-A-VIS DES IOTA	12
11	CLASSEMENT DU PROJET VIS-A-VIS DU R 122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	13

1 FICHE D'IDENTITE

Nom de l'établissement	RECYTHERM
Adresse siège social	9141 route du Boutoir – 89210 Brienon sur Armançon
Adresse du futur site	Route du Boutoir – 89210 Brienon sur Armançon
Appartenance à un groupe	CTCI 1 rue de l'Artisanat - 67440 Singrist 03 88 71 49 49
Téléphone	03.86.80.17.81
Statut juridique	SAS
N° SIRET	53017025700022
Signataire du dossier	Emmanuel Leleu – Responsable Administratif et Financier Emmanuel.leleu@ctci.fr 03.88.71.49.11
Personne chargée du suivi du dossier	Laurent Letourneux – Responsable Commercial Laurent.letourneux@recytherm.com 06.82.26.56.87
Effectif	12 salariés permanents

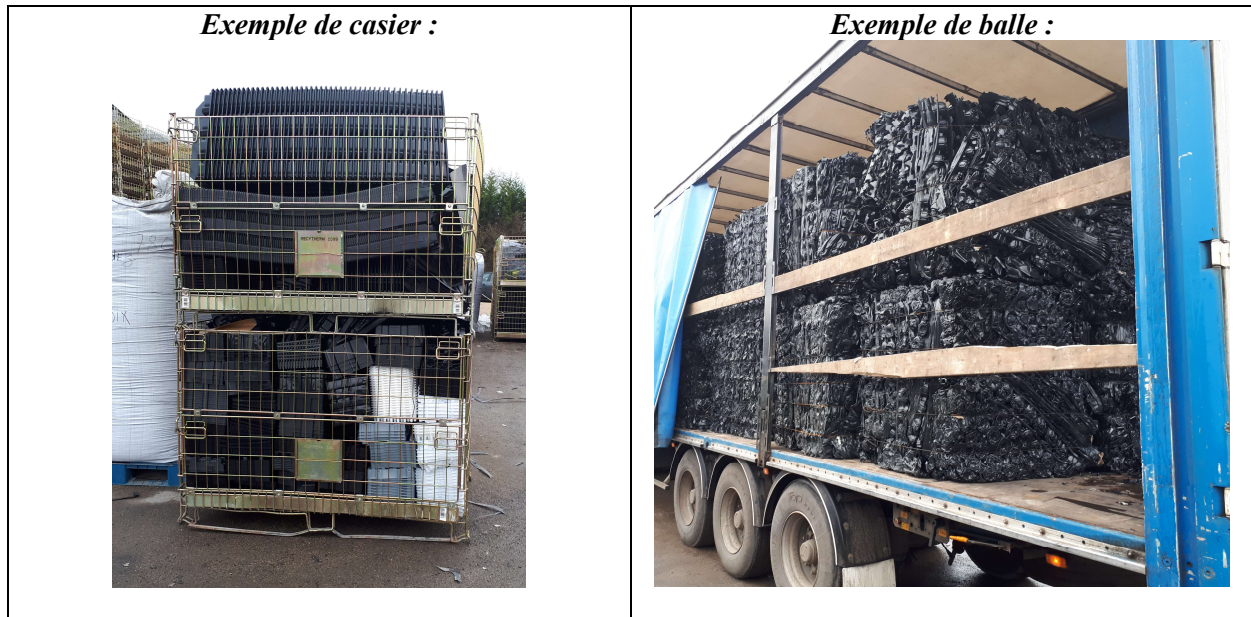
2 NATURE DES ACTIVITES

2.1 Description générale

L'activité de l'établissement est le recyclage de matières plastiques.

Les principales étapes du process seront les suivantes :

- Réception des matières plastiques sous 3 formes possibles : casiers métalliques / balles / palettes :



- Entreposage dans le bâtiment A ;
- Reprise pour broyage ; étapes de contrôle et tri (métaux / corps étrangers hors plastiques) ;
- Criblage des matières broyées qui auront un diamètre compris entre 8 et 10 mm ;
- Conditionnement des matières plastiques broyées en big bag ;
- Stockage sur site dans le bâtiment des produits finis en attente d'expédition vers les clients ;
- Expédition vers les clients par route exclusivement.

Les matières premières réceptionnées sont :

- Des matières plastiques issues des usines du groupe CTCI et d'autres usines de thermoformage : Ces plastiques sont considérées comme des matières et relèvent d'un classement au titre de la rubrique 2663 ;
- Des matières plastiques issues d'autres origines, ayant un statut de déchet : ces plastiques sont considérées comme des déchets non dangereux et relèvent d'un classement au titre de la rubrique 2714.

Les niveaux de production prévus sont les suivants :

- Broyage de matières issues du groupe CTCI et des autres usines de thermoformage : le niveau maximal sera de 25 Tonnes/jour ; cette activité relève d'un classement au titre de la rubrique 2661 ;
- Broyage des déchets non dangereux : le niveau d'activité maximal sera de 9 Tonnes/jour ; cette activité relève d'un classement au titre de la rubrique 2791.

Les types de matières traitées seront les suivantes :

- PS : environ 2500 tonnes/an ;
- PET : environ 1000 tonnes/an ;
- ABS : environ 500 tonnes/an.

L'organisation des activités sera la suivante :

- Activités de production : en 2 équipes, de 06 h à 21 h ; 5 jours/semaine.
- Administratif : horaires de journée ;

Le site fonctionnera toute l'année sauf pendant 4 semaines (2 semaines au mois d'aout et 2 semaines en fin d'année) soit environ 240 jours/an.

2.2 Equipements et moyens de production

Les principaux équipements et moyens de production du projet seront les suivants :

- 2 broyeurs de puissance 110 et 132 kW ; ils sont équipés chacun d'un dépoussiéreur ;
- 1 transformateur électrique de 630 kVa localisés dans un local spécifique à l'extérieur ;
- 2 compresseurs pour la production d'air dans un local technique dédié ;
- Des postes de charge de batterie avec la technologie plomb ; la puissance totale de charge cumulée sera inférieure à 50 kW ;
- Des produits dangereux en très faibles quantités et conditionnées en petites contenants (bidons): quelques produits de maintenance de type aérosols, graisses, huiles (...). Il n'y aura aucun stockage vrac de matières dangereuses ;
- Des produits combustibles en quantité globale supérieure à 500 tonnes : voir la PJ 19 pour l'analyse du classement du projet vis-à-vis de la rubrique 1510.

L'établissement ne disposera pas de tour aérorefrigérante.

L'établissement ne disposera pas d'ammoniac.

L'établissement n'utilisera aucun produit classés toxiques ou CMR (Cancérogène Mutagène ou toxiques pour la Reproduction).

3 NATURE DES BATIMENTS

3.1 Organisation générale

L'établissement sera organisé en 3 bâtiments distincts :

- Un hall matières première ;
- Un bâtiment de fabrication, et un ensemble de bureaux séparés par un mur coupe-feu ;
- Un hall pour le stockage des produits finis.

L'établissement disposera par ailleurs :

- D'un local technique abritant les compresseurs d'air ;
- Un local tout béton coupe-feu 2 heures pour le transformateur électrique ;
- D'un ouvrage de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie ;
- D'aires de stationnement pour les véhicules ;
- De voies de circulation pour les véhicules légers, les véhicules lourds et les véhicules d'intervention en cas de sinistre.

3.2 Dispositions constructives

La synthèse des dispositions constructives prévues est la suivante :

Bâtiment	Surface en m ²	Hauteur à l'acrotère (m)	Structure		Couverture	Parois extérieures	Plancher
			Nature	Stabilité au feu			
Stockage MP Bâtiment A	1569 m ²	5,7 m	Métal	15 minutes	Bac acier isolé fibre minérale + étanchéité élastomère. Indice Broof t3	-3 façades ouvertes -1 façade (Ouest) : bardage métallique simple peau	Béton + résine
Atelier de fabrication Bâtiment B	1485 m ²	9,7 m	Métal	15 minutes	Bac acier isolé fibre minérale + étanchéité élastomère. Indice Broof t3	-1 mur coupe-feu avec les bureaux -Hors murs coupe-feu : bardage double peau isolé laine de roche	Béton + résine
Stockage produits finis Bâtiment C	985 m ²	7,1 m	Métal	15 minutes	Bac acier isolé fibre minérale + étanchéité élastomère. Indice Broof t3	-3 façades ouvertes -1 façade (Ouest) : bardage métallique simple peau	Béton + résine
Bureaux	266 m ²	4,4 m	Métal	15 minutes	Bac acier isolé fibre minérale + étanchéité élastomère	Hors murs coupe-feu : bardage double peau isolé laine de roche	Béton + revêtement de sol
Local transformateur		3 m	Béton	120 minutes	Béton	Béton	Béton + résine

4 UTILITES

4.1 Alimentation électrique

L'établissement disposera d'un transformateurs électrique sec, de puissance 630 kVa situés dans un local spécifique coupe-feu 2h. ce transformateur alimentera un TBGT situé dans le bâtiment B. Les bâtiments A et C seront alimenté depuis ce TGBT par un câble enterré.
L'établissement ne disposera pas de groupes électrogènes.

4.2 Production d'électricité photovoltaïque

Les bâtiments A et B du projet présentent une surface de plancher supérieure à 1000 m². Cependant, selon l'article 1 de l'arrêté du 5 février 2020 pris en application de l'article L. 111-18-1 du code de l'urbanisme, **ces bâtiments ne sont pas soumis à l'obligation** de mise en place de panneaux photovoltaïques ou dispositifs équivalents car ces bâtiments sont classés au titre des rubriques 2714 et 2791 de la nomenclature des ICPE.

4.3 Production d'air comprimé

L'établissement disposera d'installations de production d'air comprimé pour son process. Les compresseurs seront localisés dans un local spécifique coupe-feu 2h.

4.4 Production de froid

Seuls les bureaux seront climatisés. La quantité de fluide frigorigène sera très inférieure à 300 kg.

Il n'y aura pas de tour aéroréfrigérante sur le site. Il n'y aura pas de fluide frigorigène de type ammoniac sur le site.

4.5 Atelier de poste de charge d'accumulateurs

L'établissement disposera de 4 postes de charge d'accumulateur pour les chariots et moyens de manutention. Il s'agira de batterie de type plomb.

La puissance maximale de courant utilisable sera inférieure à 50 kW.

4.6 Installations de combustion

L'établissement ne disposera pas d'installations de combustion. L'eau chaude sanitaire sera produits par des ballons électriques.

4.7 Stockage de gaz

L'établissement ne disposera pas de stockages de gaz sur site.

4.8 Produits dangereux

Les principaux produits dangereux utilisés sur site seront les suivants :

Type de produits	Dangers potentiels	Conditionnement	Quantité maximales	Classement ICPE
Huiles de maintenance	Non classé ou H304 (danger par aspiration)	Emballages homologués (fûts métalliques...)	< 2000 L	Non classé
Fontaine de dégraissage		Emballages homologués	< 100 L	Non classé

Les quantités stockées sur site seront très inférieures au seuils de la nomenclature des ICPE, ces activités ne seront pas classées au titre des ICPE. Pour rappel :

- 1630 : seuil de déclaration à 100 Tonnes ;
- 4510 : seuil de déclaration à 20 Tonnes ;
- 4511 : seuil de déclaration à 100 Tonnes.

L'établissement disposera des Fiches de Données de Sécurité (FDS) à jour.

Tous les produits seront réceptionnés en emballages homologués, et stockés sur site sur des rétentions adéquates. Les produits dangereux seront stockés sous le bâtiment extérieur.

4.9 Produits combustibles

Voir l'analyse réalisée en PJ 19.

5 EAU

5.1 Consommation d'eau

L'eau utilisée sur l'établissement proviendra exclusivement du réseau public. Il n'y aura pas de forage sur le site. L'eau sera utilisée pour les usages sanitaires (lavabos / WC / douches).

L'établissement disposera d'une arrivée d'eau équipée d'un compteur et d'un dispositif de disconnection afin d'éviter tous risques de pollution du réseau public.

5.2 Rejets d'eaux vannes

Les eaux vannes seront collectées de façon séparative et rejetées au réseau communal pour épuration.

5.3 Rejets d'eaux pluviales (voir PJ 21)

6 DECHETS

Les déchets générés par les activités seront les suivants :

Type de déchet	Nom du déchet	Code déchet	Origine	Quantité annuelle estimée	Mode de stockage sur site	Mode de traitement	Code traitement
Non danger -eux	Tout-venant, papier, déchets souillés... = DIB	20 03 01	Production / bureaux	< 50 Tonnes	Benne ou compacteur	Enfouissement CET	D5
	Cartons	15 01 01	Emballages	< 50 Tonnes	Benne ou compacteur	Recyclage	R4
	Bois	15 01 03	Palettes / cales MP	< 300 palettes/an	Benne de stockage extérieure	Regroupement / valorisation	R13
	Plastiques	15 01 02	Process	< 60 Tonnes	Compact Benne ou compacteur	Recyclage	R4
	Métaux	12 01 01	Process (chutes...)	< 5 Tonnes/an	Benne	Recyclage métallique	R4
Danger -eux	Eau + hydrocarbure - pompage séparateurs	13 05 07*	Séparateur hydrocarbure	< 2 Tonnes/an	Pompage	Recyclage	R5
	D3E	20 01 35*	Maintenance	< 50 kg/an	Caisse	Stockage avant valorisation	R13
	Aérosols	15 01 10*	Maintenance	< 50 kg/an	Fût	Regroupement / élimination	D1 à D12
	Huiles usagées	12 03 01*	Maintenance	< 1000 L/an	Fûts homologués	Regroupement avant élimination	D1 à D12

Les déchets seront gérés dans des filières spécifiques et autorisées.

7 TRAFIC ROUTIER

Le trafic routier engendré par les activités sera le suivant :

- Véhicules légers : environ 10 / jour ;
- Véhicules lourds : environ 8 véhicules/jour
 - Réception MP : 6 véhicules / jours ;
 - Expédition des produits finis : 2 véhicules / jours ;

Le trafic routier engendré par l'établissement sera faible au regard du trafic de la zone d'activité.

8 BRUIT

Les sources de bruit généré par les activités seront les suivantes :

- Circulation des véhicules pour le déchargement des matières premières et les expéditions de produits finis ;
- Circulation des chariots élévateurs sur le site ;
- Equipements du process : broyeurs et compresseurs d'air ;

Les équipements bruyants (broyeurs et compresseurs d'air) seront localisés dans des locaux fermés.

Une campagne de mesure de bruit sera réalisée dans les 3 mois suivant la mise en route de l'usine (limite de propriété / ZER/ périodes diurne et nocturne).

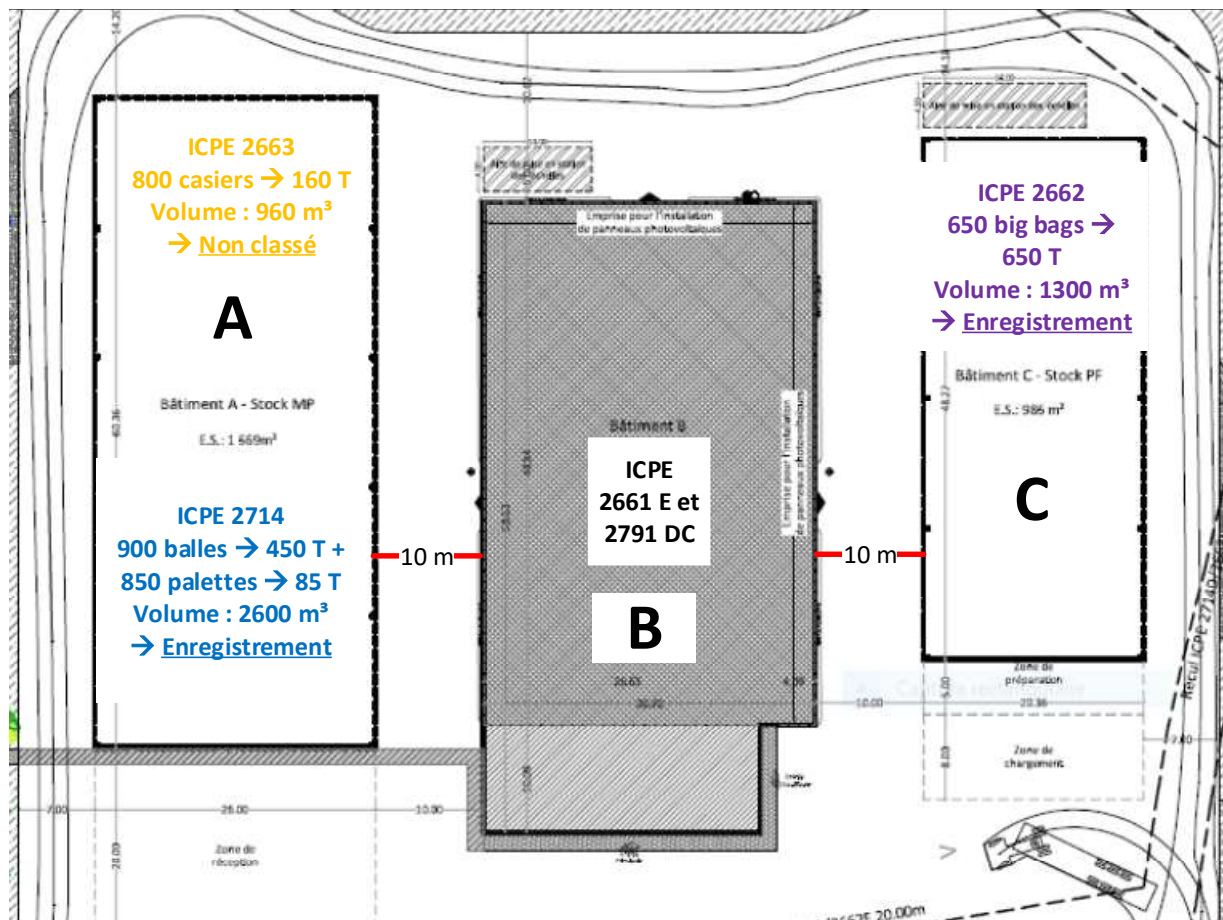
9 CLASSEMENT DU PROJET VIS-A-VIS DES ICPE

Le classement ICPE du projet est le suivant :

Rubrique	Activité	Niveau d'activité	Classement du projet
2661-2-a	Transformation de polymères. 2/ Procédé mécanique : broyage. Quantité traitée : a) ≥ 20 t/j : E b) ≥ 2 t/j, mais inférieure à 20 t/j : D	Broyage de matières plastique 2 broyeurs Niveau d'activité maximal : 25 tonnes/jour	E
2662-1	Stockage de polymères	Stockage des produits finis considérés comme des matières plastiques secondaires : Volume : 650 big bags soit 1300 m ³	E
2714-1	Installation de transit de déchets non dangereux. Volume présent : 1. $\geq 1\ 000$ m ³ : E GF 2. ≥ 100 m ³ , mais inférieur à 1 000 m ³ : D	Stockage des matières à broyer avec statut de déchet. Volume : -900 balles de 3 m ³ -850 palettes de 2 m ³ Soit un volume de 2600 m ³	E
2791-2	Installation de traitement de déchets non dangereux. Quantité de déchets traités : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j : A 2. Inférieure à 10 t/j : DC	Broyage de déchets plastique 2 broyeurs Niveau d'activité maximal : 9 tonnes/jour	DC
2663-2	Stockage de produits composés d'au moins 50% de polymères. 2 – Dans les autres cas (pas à l'état alvéolaire)	Stockage des matières à broyer sans statut déchet. Volume : 800 casiers de 1,2 m ³ soit 960 m ³	NC
1510-2-b	Entrepôt couvert (installations pourvues d'une toiture dédiée au stockage matières combustibles)	Produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes mais produits classés au titre des rubriques spécifiques.	NC Voir en PJ 19
2925-2	Atelier de charge avec batteries au plomb	4 postes avec batteries plomb Puissance de courant continu < 50 kW	NC
1185	Fluides frigorigènes	Type de fluide : avec faible WGP, mais pas d'ammoniac (NH ₃) Quantité présente sera inférieure à 300 kg	NC

E : Enregistrement / D : Déclaration / DC : déclaration contrôlée / NC : Non Classé

La représentation du classement ICPE de l'établissement est la suivante :



10 CLASSEMENT DU PROJET VIS-A-VIS DES IOTA

Le projet va engendrer la construction de bâtiment et d'aires de voiries imperméabilisées.

Le projet relève donc de la rubrique 2.1.5.0 « rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

- 1° Supérieure ou égale à 20 ha → (A)
- 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha → (D) ».

La surface à prendre en compte est la somme de la surface imperméabilisée du projet et de la surface dont le bassin versant est intercepté par le projet.

La surface du bassin versant à prendre en compte est de : 1,34 ha → elle est comprise entre 1 ha et 20 ha.

Le projet sera classé sous un régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la loi sur l'eau.

Conformément à l'article L.512-7 I bis du code de l'environnement, le dossier d'enregistrement traite aussi sur les IOTA que leur connexité rend nécessaires à l'ICPE (création d'une surface imperméabilisée de superficie supérieure à 10 000 m²).

11 CLASSEMENT DU PROJET VIS-A-VIS DU R 122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La position du projet vis-à-vis de l'article R 122-2 du code de l'environnement est la suivante :

Rubrique	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas	Données du projet	Classement du projet
39. « Travaux, constructions et opérations d'aménagement »	a) Travaux et constructions créant une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m ² dans un espace autre que : -les zones mentionnées à l'article R. 151-18 du code de l'urbanisme, lorsqu'un plan local d'urbanisme est applicable ; -les secteurs où les constructions sont autorisées au sens de l'article L. 161-4 du même code, lorsqu'une carte communale est applicable ; -les parties urbanisées de la commune au sens de l'article L. 111-3 du même code, en l'absence de plan local d'urbanisme et de carte communale applicable.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² ;	Projet entraînant une surface de plancher inférieure à 10 000 m²	Projet non soumis à cas par cas
Toutes les autres rubriques				Projet non soumis à cas par cas